Centre
de services scolaire
des Hautes-Laurentides
Québec

Comité conjoint
Politiques pédagogiques (C.P.P.) et Comité paritaire EHDAA (CPEHDAA)

Compte rendu CPP-CPEHDAA du 25 avril 2023

Présences :	Boisjoli, Daniel	☒	Boulianne, Élaine	☒	Charbonneau, Katy	☒
	Constantineau, Joëlle	☒	Ducharme, Nathalie	☒	Dumoulin, Marième	☒
	Duval, Linda	☒	Jacques, Janick	☒	Ouellet, Josiane	☒
	Tessier, Vanessa	☒				

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
1. Animation / secrétariat	Animation : Daniel Boisjoli Secrétariat : Katy Charbonneau	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adopté à l'unanimité	
3. Adoption et suivi au compte rendu de la rencontre du 21 février 2023	**Point 3 - suivi du Point 11 du compte rendu du 1er novembre 2022 :** Politique de perfectionnement du personnel enseignant : le document est maintenant déposé sur l'intranet. **Point 5** Correction de la date : « Après consultation du comité paritaire EHDAA, les critères de répartition (pondération) avaient été revus pour application 23-24 22-23.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	Point 9 Une attention sera faite à cet effet. **Point 11** Informations données à qui de droit afin de prendre en considération nos réalités. **Point 12** Rediscuter en COSEP et COSES et ensuite adoption du document des règles de passage pour dépôt officiel à venir.	
4. Fusion des 2 comités	Il y a possibilité de fusion des mandats dans la prochaine entente locale. Une fois l'entente locale terminée, il faudra prendre un temps pour bien camper les mandats du comité.	Deux parties
5. Dérogation au calendrier (journée pédagogique début d'année)	Ce sujet sera adopté par les membres du CRT après approbation des plans d'effectif. Prendre note que ce sujet n'aurait pas dû être traité en CPP, mais bien en CRT.	
6. Nouveau programme CCQ	Nouvel échéancier sera travaillé pour le déploiement du nouveau programme CCQ et présenté en début d'année scolaire 23-24. Le programme sera ECR pour 23-24 au CSSHL.	Partie patronale à la rencontre automne 2023
7. Épreuves fin d'année	Historique fait par Vanessa concernant les critères de répartition de la mesure 15130 vs les libérations lors des épreuves de fin d'année. Ensuite, il y a eu bonification avec l'annexe 5 de la convention collective. **Le CPP recommande de conserver le scénario A pour les enseignants du primaire.** Pour les enseignants du secondaire, la mesure 15130 s'applique telle quelle.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
8. Hypothèse d'organisation scolaire	Consultation de la 2e hypothèse de l'organisation scolaire. De part et d'autre, on ne s'entend pas sur le calcul pour les règles de formation des groupes. Nous n'avons pas la même interprétation pour le calcul de la moyenne pour la formation des groupes. Pour la déclaration d'effectif, secteur Mont-Laurier : ➢ Présentement pas d'ouverture de classes en classe ordinaire au primaire et 1 groupe de moins au préscolaire. ➢ Pas d'ouverture de nouvelles classes en AS pour le moment. ➢ Il reste à surveiller les TSA et les dépassements dans les groupes ordinaires du primaire. Pour la déclaration d'effectif, secteur Rivière-Rouge : ➢ Méandre : Ouverture d'une classe préscolaire qui permet de garder le statu quo pour l'ensemble des groupes en classe ordinaire (primaire et préscolaire). Et statu quo pour les groupes en AS. ➢ Trois Sentiers : -1 groupe à Nominingue Pour la déclaration d'effectif, secteur extérieur Mont-Laurier : ➢ Lièvre-Sud : Statu quo pour le nombre de groupes même si l'organisation des groupes est différente ➢ Quatre Vents : 2 dépassements à suivre, mais statu quo sur le nombre de groupes. Le groupe multiniveau de Chute-St-Philippe demandera de faire un changement administratif pour 1 élève vers LDÉ. ➢ Val-des-Lacs : Statu quo pour le nombre de groupes ➢ Ferme-Neuve et des Rivières : Statu quo pour le nombre de groupes.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
9. Mise à jour recommandations annexe 49 section 2)	La partie syndicale demande d'avoir l'historique pour les dépenses de cette mesure depuis le début. La partie patronale explique les montants disponibles à ce jour pour faire des hypothèses pour l'organisation scolaire 23-24. **Le CPEHDAA recommande :** ➢ St-Rosaire : L'ajout d'un groupe pour permettre d'enlever le multiniveau en 2e-3e année et garder le statu quo sur le nombre de groupe pour la déclaration d'effectif. ➢ Chute-St-Philippe : L'ajout d'un groupe pour permettre d'enlever les deux triples niveaux et garder le statu quo sur le nombre de groupe pour la déclaration d'effectif. ➢ Val-des-Lacs : L'ajout d'un groupe est recommandé (physiquement à Saint-Joachim) au 2e ou au 3e cycle. L'équipe-école déterminera à quel cycle cet ajout sera fait. ➢ Ferme-Neuve et des Rivières : Co-enseignement à 0,5 % de tâche pour la 1re-2e année. Pour 23-24, un modèle d'organisation scolaire pour le secondaire pourrait être présenté. Daniel Boisjoli enverra à Nathalie Ducharme un modèle d'organisation scolaire du centre de service HBO et s'informera comment il identifie le niveau de l'élève. Par exemple, au CSSHL c'est le niveau d'éducation physique de l'élève qui détermine son niveau.	Partie patronale
10. Répartitions des mesures conventionnées	**Annexe 33 :** Le comité paritaire recommande le maintien de la répartition des montants. (Critère : montant divisé par le nombre d'établissements) **Annexe 49 (section 1) :** Le comité paritaire recommande le maintien de la répartition des montants. (Critère : montant de base + montant par élève pour les élèves du primaire et du 1er cycle du secondaire)	Les deux parties

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	Annexe 55 : Maintien de l'ouverture de la classe en AS. **Annexe 59 :** Le comité paritaire recommande le maintien de la répartition des montants. (Critère : exclure les écoles IMSE 7 et 8 de la répartition, seulement pour les écoles 9 et 10) **Mesure 15320 et 15374 :** Lorsque nous aurons le bilan des sommes dépensées après une année d'expérimentation, un bilan pourra être fait afin de voir si des recommandations différentes pourraient être faites. Ce point sera amené lors de la rencontre d'automne du comité.	
11. Suivis des élèves exclus de la moyenne à la 2e étape	6 élèves à notre CSS sont dans cette situation. La partie syndicale se questionne sur les codes 02.	
12. Prochaine rencontre : ✓ 13 juin EPSJ, local 202 13 h 30 à 16 h	Levée de la rencontre à 16 h.	